



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 25 mai 2022 - PV N°37

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean-Jacques (secrétaire) - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique - BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

## ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 21 ET 22.05.2022***

### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

#### **DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50173.2 PRIGONRIEUX 2 - BASSIMILHACOIS

N°50175.2 LIMEUIL - MONTIGNAC

N°50174.2 NOTRE DAME DE SANILHAC - PAYS BEAUMONTOIS

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50265.2 PAYS DE FENELON - PERIGORD CENTRE 2

N°50267.2 BOULAZAC 2 - MUSSIDAN ST MEDARD 2

N°50266.2 NEUVIC ST LEON - RAZAC

Poule B N°50356.2 RIBERAC 2 - COC CHAMIERES 2

#### **STATUTS ET REGLEMENTS**

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50267.2 BOULAZAC 2 - MUSSIDAN ST MEDARD 2

Poule B N°50361.2 NONTRON ST PARDOUX 2 - TOCANE

COUPE DU DISTRICT

N°54741.1 THIVIERS ND DGNE 2 - COTEAUX PECHARMANT 2

### **FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES**

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50361.2 NONTRON ST PARDOUX 2

U14-U17 FEMININES A 8 DISTRICT

N°54395.2 GJ VAL DE GUYENNE 2

U11-U13 FEMININES A 8 DISTRICT

N°54416.2 BERGERAC PERIGORD 1

N°54431.2 BERGERAC PERIGORD 2

### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

U14-U17 FEMININES A 8



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 25 mai 2022 - PV N°37

N°54394.2 BERGERAC PERIGORD 2  
CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS 24  
N°52358.1 CHATEAU L'EVEQUE

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50355.2 PRIGONRIEUX 3

Ce club sera débité d'une amende de 100€ (forfait dans les 3 dernières journées).

## **FORFAIT GENERAL**

L'équipe de THIVIERS NORD DORDOGNE Ent. 3 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE A est déclarée forfait général après 3 forfaits les 27/02, 20/03 et 22/05/2022. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 100 € (forfait lors des 3 dernières journées).

## **CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS**

DEPARTEMENTAL 1

N°50174.2 NOTRE DAME SANILHAC - PAYS BEAUMONTOIS

1 joueur du club de PAYS BEAUMONTOIS a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 21/05/2022 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PAYS BEAUMONTOIS sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50266.2 NEUVIC ST LEON - RAZAC

1 joueur du club de RAZAC a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 22/05/2022 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de RAZAC sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.